

# COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 04 OCTOBRE 2021

Séance de l'an deux mil vingt et un, le 04 octobre à 20 heures 00,

Le Conseil municipal de la commune nouvelle de Beauvallon, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Chassagny, salle des mariages, sous la Présidence de Monsieur Yves GOUGNE, Maire de Beauvallon,

Conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Conseillers présents à la séance : 23

Conseillers votants à la séance : 26

Nombre de pouvoirs : 3

Date de convocation : 28 septembre 2021

Date d'affichage du présent compte-rendu : 11 octobre 2021

**Conseillers présents :** BONNAFOUS Jean-Luc, BROTTET Michèle, BRÛLÉ Fabien, CHARLES Marie-Noëlle, DAVAL Didier, DÉLÉRIS Florian, DUGAS-VIALIS Olivier, FALLONE Frédérique, FRANCE Vincent, GARCIA David, GOUGNE Yves, HERVIER Karine, MERLANCHON Philippe, MOLINARI Élisabeth, NICOLAY Stéphanie, NUNES Marie-Jeanne, PEILLON Dominique, PINGON Colette, PINGON François, PONS Christine, POTIRON Rémi, TRIBOLLET Françoise, VINCENOT Julie

**Conseillers excusés :** FAURAT Gérard, FONTAINE Carole, JUNIQUE Julien, LE HOUÉROU Céline, MISTRETTA Antoine, ROUSSIER Jean-Louis

**Pouvoirs :** FAURAT Gérard à BROTTET Michèle, FONTAINE Carole à GOUGNE Yves, ROUSSIER Jean-Louis à PINGON François

**Secrétaire :** Monsieur Philippe MERLANCHON

Ouverture de séance à 20h05.

Monsieur le maire ouvre la séance du Conseil municipal en rappelant que la commune de Beauvallon est mobilisée pour la lutte contre le cancer du sein et participe donc à Octobre Rose. En ce sens, une Flash Mob géante sera réalisée par tous les habitants et les élus de Beauvallon le 17 octobre à 15h00 dans le Clos Souchon, après la marche de Beauvallon organisée pour l'occasion.

## DIRECTION GÉNÉRALE

### DÉLIBÉRATION DEL2021-067 : ADOPTION DU RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2021 Rapporteur : Monsieur Yves GOUGNE

Monsieur le maire explique que le relevé de décisions du Conseil municipal tenu le 19 juillet 2021 ayant été diffusé à l'ensemble des conseillers municipaux, il peut être proposé d'adopter ce dernier.

Le Conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le maire et délibéré, à l'unanimité des présents et représentés soit 26 voix (23 présents et 3 pouvoirs), décide :

- ✓ D'ADOPTER le relevé de décisions du Conseil municipal du 19 juillet 2021.

## PÔLE MOYENS GENERAUX

### DÉLIBÉRATION DEL2021-0068 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRIMITIF 2021

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc BONNAFOUS

Afin de conduire les affaires courantes de la commune de Beauvallon, Monsieur Jean-Luc BONNAFOUS explique qu'il est nécessaire de procéder à l'ajustement des crédits alloués à certaines opérations d'investissement. Par ailleurs, le vote de l'exonération des pénalités de retard sur le chantier de l'école implique la modification des crédits alloués à certains chapitres de fonctionnement afin d'intégrer au budget les éléments non connus au moment du vote du budget primitif 2021.

Dans la section de fonctionnement, Monsieur Jean-Luc BONNAFOUS explique que cette décision modificative induit les mouvements suivants :

- ✓ **Chapitre 77 Produits exceptionnels**
  - Article 7711 Débits et pénalités reçues : ajout de 21 500 euros pour l'exonération des pénalités de retard sur le chantier de l'extension de l'école de Saint-Andéol-le-Château (délibération DEL2021-050 du 21 juin 2021) ;
  - **TOTAL CHAPITRE : + 21 500 euros**
- ✓ **Chapitre 67 Charges exceptionnelles**
  - Article 6718 Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion : ajout de 21 500 euros pour l'exonération des pénalités de retard sur le chantier de l'extension de l'école de Saint-Andéol-le-Château (délibération DEL2021-050 du 21 juin 2021) ;
  - **TOTAL CHAPITRE : + 21 500 euros**
- ✓ **Chapitre 022 Dépenses imprévues**
  - Article 022 Dépenses imprévues : ajout de 4 000 euros pour la prise en charge de l'amortissement des subventions d'amortissement reçues ;
  - **TOTAL CHAPITRE : + 4 000 euros**
- ✓ **Chapitre 042 Opérations d'ordre ES**
  - Article 777 Quote-part des subv. d'inv. : ajout de 4 000 euros pour la prise en charge de l'amortissement des subventions d'amortissement reçues ;
  - **TOTAL CHAPITRE : + 4 000 euros**

Sur la section d'investissement, Monsieur Jean-Luc BONNAFOUS explique que cette décision modificative vise à :

- ✓ **Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves**
  - Article 10226 Taxe d'aménagement : ajout de 3 700 euros pour couvrir le reversement à la COPAMO de la part de la TA liée à l'implantation de l'Appart'fitness ;
- ✓ **Chapitre 020 Dépenses imprévues**
  - Article 020 Dépenses imprévues : retrait de 7 700 euros pour couvrir l'ajout de crédit à l'article 10226 ;
- ✓ **Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert ES**
  - Article 139151 GFP de rattachement : ajout de 650 euros de crédits pour l'amortissement d'une subvention non prévue ;
  - Article 13937 Dotation de soutien à l'investissement local : ajout de 3 350 euros de crédits pour l'amortissement d'une subvention non prévue ;
- ✓ **Opération 0008 – Travaux Halle Sportive**
  - Ajout de crédit pour 14 500 euros suite à la revalorisation du devis des GTC et à l'implantation d'un tableau de marquage des fautes lors des matchs de basket ;

- ✓ **Opération 0020 – Achat de matériel informatique**
  - Ajout de 7 500 euros suite à la revalorisation des devis pour l'achat de matériel pour les écoles et à l'achat de matériel pour le passage à l'ADS en urbanisme ;
- ✓ **Opération 0021 – ADAP**
  - Ajout de 5 000 euros pour finaliser les travaux ;
- ✓ **Opération 0035 – Rue des écoles à Saint-Andéol-le-Château**
  - Retrait de 21 900 euros car les travaux ne pourront être lancés cette année du fait des retours tardifs des réponses aux demandes de subvention, des crédits sont cependant laissés pour la réalisation des leviers topographiques qui seront nécessaires ;
- ✓ **Opération 0053 – Aménagement école Saint-Andéol-le-Château**
  - Ajout de 17 100 euros pour prendre en compte la revalorisation des devis et le remplacement intégral des faux-plafonds des WC, de la salle d'évolution et de deux salles de classe ;
- ✓ **Opération 0057 – Travaux divers BMF**
  - Retrait de 17 700 euros car ces travaux ont été inclus dans l'opération d'aménagement de l'école de Chassagny ;
- ✓ **Opération 0058 – Travaux parc locatif**
  - Ajout 2 000 euros car prise en charge des travaux d'accessibilité du restaurant de Saint-Andéol-le-Château ;
- ✓ **Opération 0062 – Travaux chemin du Cagnet**
  - Retrait de 24 100 euros car les travaux ne pourront être lancés cette année du fait des retours tardifs des réponses aux demandes de subvention, des crédits sont cependant laissés pour la réalisation des leviers topographiques qui seront nécessaires ;
- ✓ **Opération 0063 – Équipements sportifs Saint-Jean-de-Touslas**
  - Ajout de 3 600 euros pour le remplacement des panneaux demi-terrain non conformes en termes de sécurité ;
- ✓ **Opération 0066 – Achat fournitures décorations de Noël**
  - Ajout de 1 000 euros pour l'achat de matériel de décorations des villages ;
- ✓ **Opération 0070 – Achat logiciel métier périscolaire**
  - Ajout de 3 000 euros pour l'achat d'un logiciel de gestion des cimetières ;
- ✓ **Opération 230 – Modification et révision du PLU**
  - Ajout de 10 000 euros pour la mission de PLANED sur la finalisation de la révision du PLU de Saint-Andéol-le-Château à la suite de l'arrêt de la mission du cabinet en charge.

L'ensemble de ces mouvements sont récapitulés ci-dessous :

Section fonctionnement	Dépenses		Recettes	
	Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution crédits	Augmentation crédits
Chapitre 77 - Article 7711 Dédits et pénalités reçues				21 500 €
Chapitre 67 - Article 6718 Autres charges excep.		21 500 €		
Chapitre 022 – Article 022 Dépenses imprévues		4 000 €		
Chapitre 042 – 777 Quote-part des subv. d'inv.				4 000 €
<b>Total</b>	<b>0 €</b>	<b>25 500 €</b>	<b>0 €</b>	<b>25 500 €</b>

Rappel budget primitif de fonctionnement : 3 053 451.51 euros

Budget de fonctionnement après décision modificative : 3 078 951.51 euros (+ 25 500 euros)

Section d'investissement Ventilation par Chapitre	Dépenses	
	Diminution crédits	Augmentation crédits
Chapitre 10 - Article 10226 Taxe d'aménagement		3 700 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert ES		4 000 €
Chapitre 020 – Article 020 Dépenses imprévues	7 700 €	
<b>Total</b>	<b>7 700 €</b>	<b>7 700 €</b>

Section investissement Ventilation par Opération	Dépenses	
	Diminution crédits	Augmentation crédits
Opération 0008 – Travaux Halle Sportive		14 500 €
Opération 0020 – Achat matériel informatique		7 500 €
Opération 0021 – ADAP		5 000 €
Opération 0035 – Rue des écoles	21 900 €	
Opération 0053 – Aménagement école Saint-Andéol-le-Château		17 100 €
Opération 0057 – Travaux divers BMF	17 700 €	
Opération 0058 – Travaux parc locatif		2 000 €
Opération 0062 – Chemin du Cognet	24 100 €	
Opération 0063 – Equipements sportifs Saint-Jean-de-Touslas		3 600 €
Opération 0066 – Achat fournitures décorations de Noel		1 000 €
Opération 0070 – Achat logiciel métier		3 000 €
Opération 230 – Modification et révision du PLU		10 000 €
<b>Total</b>	<b>63 700 €</b>	<b>63 700 €</b>

Rappel budget primitif d'investissement : 2 017 100 euros

Budget d'investissement après décision modificative : 2 017 100 euros (+ / - 0 euro)

Monsieur le maire rappelle que lors du vote du budget primitif, 39 opérations ont été ouvertes et moins d'une trentaine sont à ce jour entamées budgétairement et connaissent un début d'exécution technique. Monsieur le maire rappelle également que n'ont été commencées que les opérations subventionnées.

**Le Conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le maire et délibéré, à l'unanimité des présents et représentés soit 26 voix (23 présents et 3 pouvoirs), décide :**

- ✓ **D'APPROUVER** la décision modificative n° 1 du budget primitif 2021 ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à cet effet.

## POPULATION – VIE LOCALE

### DÉLIBÉRATION DEL2021-069 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX BIBLIOTHÈQUES

Rapporteur : Madame Stéphanie NICOLAY

Du fait de sa qualité de présidente d'une association visée par la présente délibération, Madame Julie VINCENOT se retire du débat et du vote.

Madame Stéphanie NICOLAY explique que la commune nouvelle de Beauvallon a la possibilité de verser une subvention aux bibliothèques constituées sous forme associative. A ce titre, Madame Stéphanie NICOLAY précise que malgré le vote d'une ligne budgétaire dédiée à ces subventions, il est nécessaire de préciser leur allocation par délibération pour permettre le mandatement des subventions.

Madame Elisabeth MOLINARI demande s'il s'agit bien ici des subventions de l'année 2021 et Madame Stéphanie NICOLAY répond que oui car ces subventions n'ont pas été incluses dans la première délibération de 2021 dédiée aux subventions versées aux associations.

Aussi, Madame Stéphanie NICOLAY explique que, sur le budget prévisionnel 2021, la somme de 5 800 euros a été prévue, soit environ 1,80 euros par habitant de chacune des communes déléguées. Les propositions d'attribution suivantes sont soumises au vote du Conseil municipal :

Village	Associations	Montant
Chassagny	Bibliothèque	2 400 €
Saint-Andéol-le-Château	Bibliothèque	3 400 €
	<b>TOTAL</b>	<b>5 800 €</b>

Le Conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le maire et délibéré, à l'unanimité des présents et représentés soit 25 voix (22 présents et 3 pouvoirs) et 1 abstention, décide :

- ✓ D'ACCORDER aux bibliothèques une subvention au titre de la gestion 2021 ;
- ✓ DE DIRE que les crédits sont prévus au budget ;
- ✓ D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

### DÉLIBÉRATION DEL2021-070 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Madame Marie-Noëlle CHARLES

Monsieur Oliver DUGAS-VIALIS et Madame Julie VINCENOT se retirent du débat et du vote du fait de leur qualité de président et présidente d'associations concernées par la présente délibération.

Madame Marie-Noëlle CHARLES explique que la commune nouvelle de Beauvallon a la possibilité de verser une subvention aux associations qui en font la demande et qui présentent un projet ou un objet statutaire doté d'un intérêt local.

Aussi, pour le budget prévisionnel 2021, la somme de 25 000 euros a été prévue. Sur la base des dossiers de demandes de subvention reçus et de l'analyse de la commission vie associative, validée par le bureau exécutif du 10 mai 2021 et par le Conseil municipal du 21 mai 2021, un premier jeu de subventions avait été alloué pour un total de 11 902 euros.

Madame Marie-Noëlle CHARLES présente le nouveau jeu de subventions qui pourrait être alloué.

Monsieur Fabien BRÛLÉ demande si le montant restant sur l'enveloppe prévue de 25 000 euros sera dépensé et Madame Marie-Noëlle CHARLES répond qu'il n'est pas prévu de dépenser la totalité de l'enveloppe pour l'année 2021.

Madame Michèle BROTTEZ demande si une subvention est prévue pour la bibliothèque de Saint-Jean-de-Touslas, au même titre que les subventions allouées pour les deux autres bibliothèques du fait de l'organisation, par celle-ci, d'une même manifestation. Madame Marie-Noëlle CHARLES explique que la bibliothèque de Saint-Jean-de-Touslas n'était pas une bibliothèque associative mais en régie, il n'est pas possible de lui allouer une subvention.

Aussi, la commission vie associative propose l'allocation d'un nouveau jeu de subventions tel que suit :

Village	Associations	Montant
CHA	Sou de l'école	350 €
	La tête et les jambes	200 €
	FCSO	270 €
	Bibliothèque	300 €
	Chasse	200 €
	Théâtre	300 €
	La petite balle	150 €
STA	Sous des écoles	550 €
	Bibliothèque	300 €
	Etoile du soir	200 €
	Chasse	200 €
STJ	Rhône Sud Football	200 €
	Euro des écoles	200 €
	Soleil d'automne	200 €
	AEP	1 500 €
<b>TOTAL</b>		<b>5 120 €</b>

Le Conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le maire et délibéré, à l'unanimité des présents et représentés soit 24 voix (21 présents et 3 pouvoirs) et 2 abstentions, décide :

- ✓ D'ACCORDER aux associations une subvention au titre de la gestion 2021 ;
- ✓ DE DIRE que les crédits sont prévus au budget ;
- ✓ D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

## QUESTIONS DIVERSES

### MANDATEMENT D'ÉLUS POUR L'ACCOMPAGNEMENT D'UNE ENTREPRISE

Rapporteur : Monsieur Yves GOUGNE

Monsieur le maire présente la situation d'une société en recherche d'un nouveau terrain pour l'accueil de son activité. Pour accompagner cette entreprise dans sa recherche, il est proposé de mandater un groupe de travail accompagné de Messieurs PINGON François et FRANCE Vincent.

Messieurs Fabien BRÛLÉ, Didier DAVAL et Philippe MERLANCHON sont retenus pour compléter ce groupe de travail. Monsieur Didier DAVAL sera pilote de ce dernier.

### MANDATEMENT D'ÉLUS POUR DES GROUPES DE TRAVAIL

Rapporteur : Monsieur Yves GOUGNE

Monsieur le maire explique que la commune a besoin de constituer plusieurs groupes de travail pour porter les réflexions politiques sur les dossiers suivants :

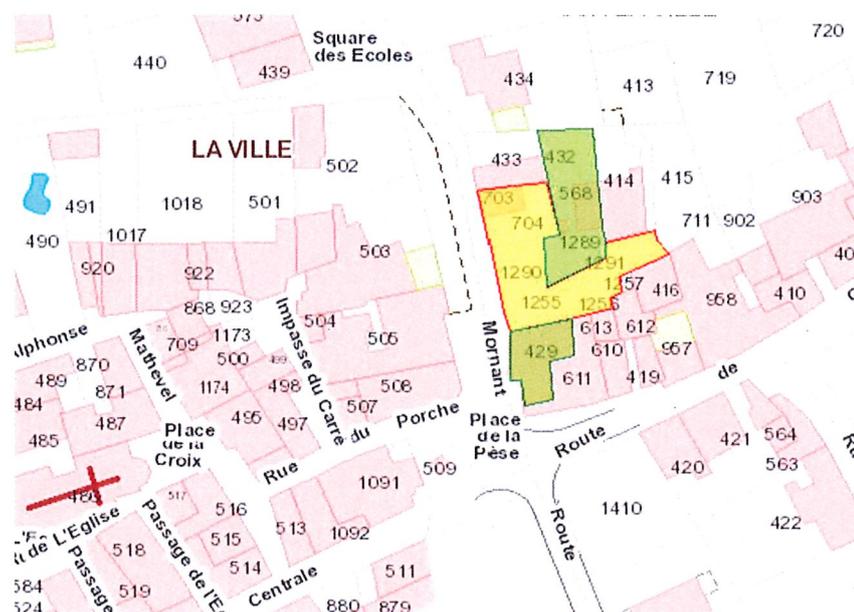
- ✓ **Travaux de voirie, mobilité et aménagement du Chemin du Cagnet** : Composeront ce groupe de travail Madame Karine HERVIER, Messieurs Florian DÉLÉRIS, Olivier DUGAS-VIALLIS, David GARCIA, Vincent FRANCE et François PINGON. Monsieur François PINGON sera pilote du groupe de travail.
- ✓ **Travaux de voirie, mobilité et aménagement de la Rue des Écoles** : Composeront ce groupe de travail Mesdames Michèle BROTTEY, Marie-Noëlle CHARLES, Frédérique FALLONE et Monsieur François PINGON. Madame Michèle BROTTEY sera pilote du groupe de travail.
- ✓ **Implantation d'une micro-crèche** : Composeront ce groupe de travail Mesdames Michèle BROTTEY, Frédérique FALLONE, Marie-Jeanne NUNES, Dominique PEILLON, Colette PINGON et Julie VINCENOT. Madame Michèle BROTTEY sera pilote de ce groupe de travail.

## MANDATEMENT DE L'EPORA SUR LES TÈNEMENTS ISLER ET PERROT

Rapporteur : Monsieur Yves GOUGNE

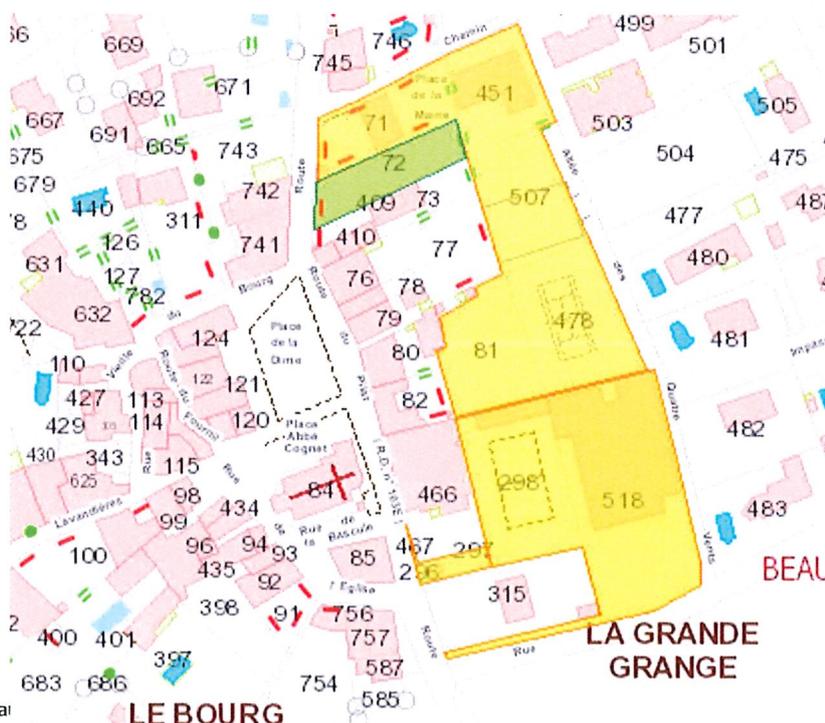
Monsieur le maire explique que face aux sollicitations de Mesdames ISLER (Saint-Andéol-le-Château) et PERROT (Saint-Jean-de-Touslas), le bureau exécutif a retenu le mandatement de l'EPORA pour procéder à une acquisition amiable des parcelles ci-dessous qui présentent un intérêt fort pour les aménagements de centralité.

Tènement ISLER (Saint-Andéol-le-Château) (cf. plan en annexe)



Propriétés ISLER  
en vert sur le plan  
Propriétés  
communales en  
jaune sur le plan.

Tènement PERROT (Saint-Jean-de-Touslas) (cf. plan en annexe)



Propriétés PERROT  
en vert sur le plan  
Propriétés  
communales en  
jaune sur le plan.

## DÉCISIONS DU MAIRE PRISES SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur Yves GOUGNE

Pour chaque décision du maire de la commune nouvelle de Beauvallon prise en vertu de l'une des délégations consenties au titre de l'article L.2122-23 du CGCT, le maire doit en rendre compte au Conseil municipal en aval et soumettre ces dernières au contrôle de légalité. Les décisions du maire prises entre la précédente séance du Conseil municipal et le jour d'envoi de la note de synthèse du Conseil en cours sont récapitulées ci-dessous.

Pour rappel, cette présentation ne doit cependant pas s'accompagner d'un vote du Conseil municipal qui prendrait alors le sens d'une motion de confiance ou de défiance envers le maire.

Numéro de la décision	Date de la décision	Date d'envoi en Préfecture	Objet
Sans objet	13.09.2021	Sans objet	Signature de la convention d'honoraires pour le dossier SICLER avec Maître DROUIN
Sans objet	20.09.2021	Sans objet	Mandatement de l'EPORA sur l'acquisition du tènement ISLER
Sans objet	27.09.2021	Sans objet	Signature de la convention fourrière avec la SPA pour 2022-2023
Sans objet	27.09.2021	Sans objet	Signature de la convention d'honoraires pour le dossier SNC MERIMEE avec Maître DROUIN

## DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur Yves GOUGNE

La date du prochain Conseil municipal est arrêtée au 08 novembre 2021 à 20h00.

## DATE DE LA PROCHAINE COMMISSION GÉNÉRALE

Rapporteur : Monsieur Yves GOUGNE

La date de la prochaine Commission générale est arrêtée au 25 octobre 2021 à 18h30.

## PRÉSENTATION DU PACTE DE GOUVERNANCE DE LA COPAMO

Rapporteur : Monsieur Yves GOUGNE

Monsieur le Président de la COPAMO viendra présenter le Pacte de Gouvernance de la COPAMO en Commission générale du 25 octobre 2021, en début de séance à 18h30.

## PHASE 2 DE L'ÉTUDE DE CENTRALITÉ

Rapporteur : Monsieur Yves GOUGNE

Monsieur le maire présente la proposition de PLANED pour réaliser le premier atelier à destination des élus pour cette phase 2 de l'étude de centralité le 28 octobre 2021.

Monsieur Didier DAVAL propose que, préalablement à cet atelier du 28 octobre, un point, entre élus, soit réalisé pour savoir quelles sont les attentes de chacun au regard de la centralité des trois communes déléguées. Monsieur Jean-Luc BONNAFOUS propose que trois réunions soient organisées avec l'ensemble des élus pour définir les grandes orientations politiques pour chacun des villages et sur l'ensemble des thématiques du plan de mandat.

Pour organiser ces rencontres, l'atelier du 28 octobre sera décalé d'une semaine. Les dates retenues qui se tiendront pour les échanges entre élus :

- ✓ Lundi 18 octobre à 19h00 (l'exécutif sera avancé à 18h00) ;
- ✓ Jeudi 21 octobre à 19h00 ;
- ✓ Jeudi 28 octobre à 19h00.

En amont des plans au format A2 seront réalisés pour permettre le travail des élus, les livrables de la phase 1 remis par PLANED seront transmis aux élus et une trame des grandes thématiques sera préparée.

### FLASH MOB D'OCTOBRE ROSE

Rapporteur : **Monsieur Yves GOUGNE**

Diffusion de la chorégraphie du Flash Mob Géant qui sera à réaliser par tous !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.

Le Maire,  
Yves GOUGNE.

